ANNEXE 26

Wallonie

NASSOGNE

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **M. et Mme Rutot Denis demeurant Rue de Roy, 5 à 6950 Harsin.**

Le terrain concerné est situé
Rue de Nolaumont, 4 à 6950 Harsin
6°Division, section A numéro 235C

Le projet est de type : Construction d'une habitation , et présente les caractéristiques suivantes :
article D.II.36 Dérogation au plan de secteur MARCHE-LA ROCHE: Régularisation de 2 logements (Lucarne, baie, terrasses, parking, velux et abri de jardin) + création de 2 logements supplémentaires au niveau du jardin

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 e du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : NASSOGNE, Service Urbanisme, Place Communale , 6950 Nassogne :

- Les jours ouvrables de 9 h à 11H30 et de 13H30 à 16H, le mardi jusqu'à 19 heures – Sur rendez-vous;
- Le samedi de 12 novembre de 10h à 12h uniquement sur rendez-vous
  Pour les consultation, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service « Urbanisme » téléphone : 084/22.07.49 mail laurence.arnould@nassogne.be (Conseillère en Aménagement du Territoire) ou nathalie.henquinet@nassogne.be

L'enquête publique est ouverte le 24 novembre 2022 et clôturée le 08 décembre 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale de NASSOGNE, Place Communale,2 à 6950 Nassogne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@nassogne.be

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme Arnould Laurence

Le Directeur général f.f. , Le Bourgmestre,

Q.PAQUET M. QUIRYNEN

Affiché le 17/11/2022

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.
Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO